



Commune de VILLECHENEVE

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

PRESENTS :	Mr FAVRICHON	Nicolas	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAURE	Ginette	2 ^{ème} Adjointe
	Mr LARGE	Cyril	3 ^{ème} Adjoint
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	4 ^{ème} Adjointe
	Mme BLEIN	Christine	Conseillère
	Mr DECULTIEUX	Thierry	Conseiller
	Mr CHARLIER	Philippe	Conseiller
	Mr GIRARD	Sylvie	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme CHICARD	Christelle	Conseillère déléguée
	Mr PAILLASSON	Hervé	Conseiller
	Mme ARDOUIN	Estelle	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller

Excusée : Mme Céline CLAIRADIN

Pouvoir : Mme Céline CLAIRADIN donne son pouvoir à Mme Chirstelle CHICARD

Secrétaire de séance : Mr Jean-Baptiste BROSSAT

Date de Convocation : 10 avril 2026

Début de la réunion : 20h00

Mr le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 qui est approuvé à **l'unanimité des membres présents**.

1. Organisation et déroulement des conseils

Mr le Maire indique à l'assemblée que lors des prochains conseils municipaux, si un membre du conseil souhaite voter à bulletin secret, l'ensemble du conseil municipal procédera au vote à bulletin secret.

Il précise également que si certains conseillers ont des questions diverses entre chaque conseil, il faut penser à les envoyer au secrétariat en amont afin qu'elles puissent être abordées au prochain conseil municipal. Les questions de dernières minutes sont bien entendues les bienvenues.

2. Délégations des adjoints et CD

Lecture des arrêtés du maire concernant les délégations des 4 adjoints et de la conseillère déléguée.

Monsieur Claude SARCEY, 1er adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :

- Responsable des agents techniques
- Responsable des bâtiments communaux
- Responsable des Ordures ménagères
- Responsable de la voirie
- Responsable de la sécurité défense

Madame Ginette FAURE, deuxième adjoint au Maire, est déléguée pour remplir la fonction de responsable à la Petite enfance, à la jeunesse, à l'école publique, aux aînés et au Pôle social.

Monsieur Cyril LARGE, troisième adjoint au Maire est délégué pour remplir la fonction de responsable de l'urbanisme, de l'assainissement et du PLU.

Madame Karine PEYRE DE FABREGUES, quatrième adjointe au Maire est déléguée pour remplir la fonction de responsable du pôle tourisme – Culture, du développement économique, des associations et de la communication.

Madame Christelle CHICARD, est nommée conseillère municipale déléguée au budget communal et aux ressources humaines.

Ajout : Délibération pour le groupement des assurances

La CCMDL a proposé de participer à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mutualisé en vue du renouvellement des marchés d'assurances à compter du 1er janvier 2027. Notre commune a répondu favorablement à cette proposition. La procédure de consultation a été menée à son terme, et le cabinet SIGMARISK, représenté par Monsieur Maréchal, est arrivé en tête des offres.

Avant de procéder à sa désignation, il est nécessaire que chaque membre du groupement valide, en conseil municipal, la convention de groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention.

Votants : 15 Pour : 15 Blanc : 0 Contre : 0

3. Délibération sur opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au président de l'EPCI

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité adaptée aux spécificités locales. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette opposition.

Le Conseil municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants au président de la CCMDL :

La voirie, l'assainissement, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, les déchets, l'habitat (PLH, OPAH, PIG).

Le Conseil municipal décide que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le maire de la commune.

Votants : 15 Pour : 15 Blanc : 0 Contre : 0

4. Avis sur l'intégration des 2 suppléants aux réunions du conseil municipal

Mr le Maire propose que Mme Virginie SECOND et Mr Alain DARCEY participent au débat des conseils municipaux, mais sans droit de vote.

Ils seront ajoutés en tant que « invités » à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la présence de Mme Virginie SECOND et Mr Alain DARCEY lors des prochains conseils municipaux.

5. Mise en place de la commission d'appel d'offres (CAO)

La Mise en place de la commission d'appel d'offres a lieu une fois par mandat.

Elle est composée de Mr le maire ainsi que 3 ou 4 élus.

Cela consiste à ouvrir les plis, et prendre les décisions des entreprises retenues.

Composition de la CAO : Nicolas FAVRICHON, Cyril LARGE, Philippe CHARLIER, Christelle CHICARD, Cédric MOREL, Claude SARCEY.

6. Mise en place de la CCID

Au renouvellement de chaque conseil municipal, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

7. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

Après le renouvellement des conseillers municipaux, les membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) doivent être renouvelés. Ils sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans et après chaque renouvellement général du conseil municipal. La CCLE est composée d'un conseiller municipal et éventuellement d'un suppléant, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Il revient au conseil municipal de désigner le conseiller municipal et son suppléant ainsi que de proposer un délégué de l'administration et un délégué des tribunaux judiciaires.

Conseiller municipal titulaire à la CCLE : Mme Christine BLEIN

Conseiller municipal suppléant à la CCLE : Mr Hervé PAILLASSON

Proposition du délégué de l'administration désigné par le Préfet : Mr René SEVE

Proposition du délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Mr Gilles DUTEL

8. Élection des représentants au SYDER (syndicat énergie électricité du Rhône)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur Cédric MOREL, délégué titulaire au SYDER ;
- Monsieur Claude SARCEY, délégué suppléant au SYDER.

9. Élection des représentants au SIEMLY

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Madame Estelle ARDOUIN, et monsieur Claude SARCEY délégués titulaires au SIEMLY ;
- Monsieur Nicolas FAVRICHON, délégué suppléant au SIEMLY.

Le Conseil municipal approuve les modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier

Votants : 15 Pour : 15 Blanc : 0 Contre : 0

10. Élection des représentants au SIVOS

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Madame Céline CLAIRADIN, déléguée titulaire au SIVOS ;
- Madame Christelle CHICARD, déléguée suppléant au SIVOS.

11. Élection des représentants au groupement des 4 cantons

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Madame PEYRE DE FABREGUES Karine, déléguée titulaire au groupement des 4 cantons ;
- Madame Christine BLEIN, déléguée suppléante au groupement des 4 cantons

12. Élection du représentant au CNAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la désignation, pour les 6 années à venir, d'un délégué élu et un délégué agent qui seront les représentants de la collectivité au sein des instances du CNAS (Comité national d'action sociale).

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Madame Karine PEYRE DE FABREGUES, déléguée élue
- Madame Estelle SIMON, déléguée agent

13. PLU = planification des dates pour les prochaines réunions

En fonction de Mr Dallemagne, les réunions auront lieu les jeudis soirs ou les samedis matins.

14. Travail sur la composition des commissions communales

Tour de table afin de savoir quelles commissions les élus souhaitent intégrer. La composition des commissions communales sera finalisée lors du prochain conseil municipal.

15. Point de situation sur le recrutement nouvel agent technique

4 Candidats ont été reçus.

2 candidats ne sont pas retenus. 2 autres sont en attente. Proposition de les recevoir lors d'un 2^{ème} entretien.

Un Contrat de 6 mois serait à envisager pour commencer.

Possibilité de prise de contact avec le GELF pour apporter une aide au recrutement.

16. Échange sur la composition du conseil citoyen

2 réunions par an.

Réunion de lancement sur fin juin, début juillet.

Durée du mandat : 3 ans

Pilotage : Karine PEYRE DE FABREGUES, Philippe CHARLIER et Nicolas FAVRICHON.

Les attentes : impliquer les citoyens dans la vie de la commune.

17. Point sur l'avancée des travaux du restaurant scolaire

Les travaux avancent. Les délais sont tenus.

Les dossiers des subventions ont été envoyés.

18. Retour sur le 2nd conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 2 avril 2026. Mme Ginette FAURE, 2^{ème} adjoint et Mr le Maire étaient présents.

Mme Ginette Faure donne lecture du procès-verbal du conseil d'école.

19. Quels projets mettons-nous en place pour démarrer le mandat ?

Réflexion pour le prochain conseil municipal.

Volonté de démarrer à court terme : Terre de Randonnée, passeport du civisme (pour les enfants du CP au CM2) et finaliser le PLU.

20. Cérémonie du 8 mai le 10 mai (invitation et désignation de 2 portes drapeaux)

Une invitation parviendra aux anciens élus et aux enfants de l'école.

Mme Christelle CHICARD se propose de chanter la Marseillaise.

Horaire de la cérémonie : 10h00 (avant la messe).

2 porte-drapeaux : Mr Cyril LARGE et Mr Claude SARCEY

Un vin d'honneur sera servi au Milo'Bistrot.

21. Questions diverses

- Demande de rachat de raclettes pour la salle polyvalente
- Réflexion à aborder sur l'accueil des nouveaux arrivants.
- Milolette : Mme Peyre de Fabrègues demande de l'aide sur l'information des événements à venir sur la Commune.
- Voirie : Il n'y aura pas de PATA cette année. Souhait de conserver l'enveloppe pour l'année prochaine afin de pouvoir réaliser des travaux plus conséquents car possibilité de reporter l'enveloppe sur 3 ans.
- Vaches en divagation : volonté de prendre un arrêté mais avant cela, il faut définir un lieu de dépôt. Contact pris avec la chambre d'agriculture afin de résoudre la situation.
- Dimanche 19 avril : Mr Mayet accueille la société d'histoire de Roche La Molière pour un parcours historique commenté de la Rivière et de la Villette.
- Elections de la CC-MDL : mardi 14 avril 2026 et pour la durée du mandat 2026/2032, les 44 Conseillers communautaires ont élu 15 nouveaux membres du Bureau, l'organe exécutif qui prépare les décisions du Conseil communautaire et gère les affaires courantes de la CCMDL. Monsieur Nicolas FAVRICHON a été élu 10^{ème} Vice-Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 23/04/2026

Le Maire,

Nicolas FAVRICHON

Le secrétaire de séance

Jean-Baptiste BROSSAT